



Resolution du Conseil de l'Euregio Meuse-Rhin

26.04.2005

Concerne : Perspectives financières relatives à la politique régionale de l'UE 2007-2013

Le Présidium du Conseil de l'Euregio Meuse-Rhin a adopté à l'unanimité la résolution suivante lors de sa réunion du 26 avril 2005 à Maastricht.

Les chefs d'État et de gouvernement doivent réaliser en juin, sous la Présidence luxembourgeoise, la planification financière pour la période de programmation 2007 à 2013. Nous soutenons sans réserve la proposition de la Commission européenne concernant l'avenir de la politique régionale, et plus particulièrement le volet de la coopération territoriale/transfrontalière, aussi bien du point de vue du contenu¹ que de celui de l'enveloppe budgétaire prévue². Ces ressources financières sont le minimum indispensable pour réaliser les objectifs politiques de l'UE que les chefs d'État et de gouvernement ont eux-mêmes fixés.

Jusqu'ici, la coopération transfrontalière n'a guère été une priorité nationale. Elle est donc surtout une priorité européenne et un objectif politique de l'UE. Ce n'est que depuis que l'UE a pris en charge cette problématique dans le cadre de l'initiative Interreg et d'autres programmes d'aide qu'une évolution dynamique aux abords de toutes les frontières intérieures et extérieures a pu se développer. Des progrès considérables ont pu être réalisés. L'Union européenne concerne non seulement les États membres, mais également les citoyens qui se sentent particulièrement interpellés par ces politiques.

La coopération transfrontalière ne crée pas seulement une valeur ajoutée européenne, politique, institutionnelle, économique et socioculturelle grâce à la coopération par delà les frontières, elle concourt incontestablement beaucoup à la mise en œuvre des processus de Lisbonne et de Göteborg et contribue à la croissance et à la création d'emplois.

Une diminution de la dotation budgétaire octroyée à la politique régionale de l'UE, et plus particulièrement à la coopération territoriale/transfrontalière aurait des répercussions extrêmement négatives. Elle se heurterait dans une large mesure à l'incompréhension des personnes politiques et des administrations régionales et locales, à un moment où il est question de soutenir la ratification du traité constitutionnel européen dans les États membres via les forces vives régionales et locales. L'octroi d'une aide financière dans le cadre de programmes communautaires reste indispensable pour toutes les régions se situant aux frontières intérieures et extérieures de l'UE.

Au nom du Conseil de l'Euregio Meuse-Rhin,

Les membres du Présidium

¹ Troisième rapport de cohésion (février 2004)

² Perspectives financières publiées le 14 juillet 2004 (COM (2004)492 final du 14.07.2004)